

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 octobre 2016

L'an deux mil seize, le onze du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de CONDAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Louis DESBORDES, Maire.

Présents : Mr Jean-Louis DESBORDES, Mme Françoise WILLAUER, Mme Elisabeth LYONNAIS, Mr Claude BOURCET, Mr Michel MOULON, Mme Emilie PONT, Mr Rodolphe MAZOYER, Mme Marie-Thérèse MICHAUD, Mr Lionel CABUT, Mme Marie-Claude GUILLEMOT, Mr Lilian MALIN,

Le Conseil municipal nomme, Mme Elisabeth LYONNAIS, secrétaire de séance.

1/ Décisions Modificatives :

Le maire expose au conseil qu'il ya lieu de soumettre deux décisions modificatives à l'approbation du conseil :

1°) **Décision Modificative 1** liée aux nouvelles modalités de participation à la garderie périscolaire de Dommartin

- Compte 022 - 1000 €
- Compte 60631 - 500 €
- Compte 60633 - 1000 €
- Compte 60635 - 300 €
- Compte 6574 - 803.79€
- Compte 62878 + 3603.79 €

2°) **Décision Modificative 2** relative au compte emprunt en euros

- Compte 020 - 3100 €
- Compte 1641 + 3100 €

Le Conseil municipal approuve ces deux décisions modificatives.

2/ Carte communale

Le Maire rappelle au conseil que la commune ne dispose d'aucun document d'urbanisme et évoque les difficultés liées à la délivrance des certificats d'urbanisme opérationnels et plus particulièrement l'incompréhension des pétitionnaires qui se voient opposer un refus. Dans le souci d'une meilleure lisibilité des règles d'urbanisme au plan local, il propose de relancer les travaux de la carte communale qui avaient été stoppés sous la précédente mandature.

Un contact sera pris avec le cabinet qui a déjà travaillé sur ce dossier afin d'évaluer le coût de la prestation compte tenu des travaux déjà réalisés. La question sera réexaminée lors d'un prochain conseil.

3/ Etude chaufferie bois

Le Maire présente au conseil les conclusions de l'étude réalisée au niveau de l'intercommunalité pour la réalisation de chaufferies bois dédoublées sur les communes de Varennes, Dommartin, Frontenard Le Miroir et Condal. Cette réflexion comporte aussi un volet plate forme d'approvisionnement également à l'étude au niveau intercommunal.

Pour ce qui concerne Condal le bureau d'études relève une configuration favorable avec des bâtiments communaux (école et salle des fêtes) regroupés et une possibilité d'utiliser des locaux existants pour l'installation de la chaufferie et du silo de stockage.

Le coût de cette installation est évalué à 91000 € et serait subventionné à hauteur de 67%. Le conseil se montre favorable à cette option dans la perspective du remplacement de l'actuelle chaudière gaz.

Le Maire souligne en outre que l'option bois énergie permet d'échapper aux variations du prix des énergies fossiles très dépendantes du contexte international et qu'elle permet aussi de soutenir l'économie et les emplois locaux (abattage, déchiquetage, transport ...).

4/ Modification des statuts de la communauté de communes

Dans le cadre de l'arrêté préfectoral de fusion, le Préfet procédera à une compilation des compétences des deux communautés de communes sans ajouts ni modifications, hormis la mise en conformité avec la loi NOTRe en ce qui concerne les compétences obligatoires au 1^{er} janvier 2017.

Afin de garantir un cadre juridique clair pour l'exercice des compétences, Monsieur le président de Cuiseaux Intercom propose une réécriture préalable des statuts ; il s'agit d'inscrire la compétence « Gestion et aménagement de la base de loisirs de Louvarel » en compétence facultative. Pour ce faire il faut que chaque communes de Cuiseaux Intercom' prennent une délibération dans ce sens.

Le conseil municipal de Condal approuve cette modification par 10 voix pour et une abstention.

5/ Aménagement des horaires de la secrétaire

Le maire rappelle au conseil que la suppression d'une classe à Condal a libéré les heures de surveillance effectuées par la secrétaire le vendredi à midi. Compte tenu des besoins de surveillance liés aux activités périscolaires du mardi et du jeudi, le Maire propose qu'ils soient assurés par la secrétaire moyennant une modification de ses horaires.

Le conseil municipal donne son accord de principe, les nouveaux horaires précis seront arrêtés en réunion d'adjoints et en relation avec la secrétaire.

6/ Actualités communautaires

Le maire fait le point sur l'avancement de la fusion avec la communauté de communes Cœur de Bresse, il informe les conseillers des dernières avancées dans ce sens :

- Le siège provisoire sera fixé à Louhans 1 place St Jean,
- Le nom du nouvel EPCI sera « Bresse Louhannaise Intercom' »,
- Le nombre de conseillers communautaires sera de 49 (Louhans 11, Branges 4, Cuiseaux 3, St Usuge, Sagy et Simard 2 et toutes les autres communes 1),
- La Présidence sera assurée jusqu'à la date de l'élection officielle (lors de la mise en place de l'EPCI) par le Président le plus âgé à savoir Daniel BERTIN.
- Nécessité d'un passage en fiscalité professionnelle unique pour adopter un mécanisme de compensation qui permettrait de neutraliser les incidences de la fusion sur les taxes locales.
- Direction générale des services : Deux directrices, Mme Isabelle GOY (DGS) et Mme Sandra FEVRE (DGSA).

Un document récapitulatif, réalisé par l'intercommunalité, est remis à chaque conseiller.

La baignade de Louvarel : le conseil prend connaissance d'une analyse relative aux problèmes liés à la qualité de l'eau qui ont entraîné la fermeture de la baignade et des différentes solutions possibles pour y remédier.

7/ Questions diverses

- Réception du local périscolaire : elle a eu lieu le 6 octobre, des travaux complémentaires restent à réaliser (enduit du mur pignon et cloison mobile intérieure). Un groupe de conseillers est désigné pour écrire les règles d'utilisation de ce local, règles qui seront présentées aux associations en décembre prochain lors de la rencontre annuelle avec la municipalité.
- Sécurité des enfants de l'école : suite à la visite de nos écoles par le référent sécurité en présence du directeur du RPI, des petits travaux sont demandés sur les baies vitrées côté cour de récréation ainsi que l'installation d'une alarme distincte de l'alarme incendie. De nouvelles sorties de secours d'urgence devront aussi être réalisées.
- La croix de pierre située sur la propriété de M. GRAND (face au cimetière) sera déplacée. Les travaux seront réalisés par des bénévoles avec le concours d'une entreprise de levage.
- Ancien mouvement de l'horloge du clocher : des questions ayant été posées au sujet de l'ancien mouvement de l'horloge, le maire indique au conseil qu'il a rencontré Mr Marcel DUTHION de Rosay à qui ce mouvement a été prêté. Une convention sera passée avec M. DUTHION pour préciser que ce matériel est mis à disposition mais qu'il reste propriété de la commune de Condal. Le conseil autorise le Maire à signer la dite convention et une délibération sera prise dans ce sens.
- La réunion des associations de Condal pour le calendrier des manifestations 2017 aura lieu le 13 décembre 2016 à 20h30.
- Le repas annuel du CCAS aura lieu le 23 avril 2017.

Le Maire,

Jean-Louis DESBORDES

